



santé
famille
retraite
services

DES CHARENTES

AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHE PROCEDURE ADAPTEE

(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

N° du marché MSA : 1700-11-007

1 - Dénomination et adresse du Pouvoir Adjudicateur :

Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes (MSA)
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis
17106 SAINTES Cedex
tél : 05 46 97 50 50
fax : 05 46 92 56 21

2 - Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur :

M. le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes

3 - Objet du marché / code CPV :

Extension des archives du siège de la M.S.A des Charentes à SAINTES
Code CPV = 45454000-4

4 - Montant & Durée du marché :

Montant estimé de la globalité des travaux : 100.000 € HT
De la date de notification du marché au **30 novembre 2011**, date limite de remise du chantier.

5 - Forme de marché et type de procédure :

Le marché est alloti en 6 lots :

- Lot n°1 : maçonnerie code CPV: 45211000-9 (montant t estimé : 26.000 € HT)
- Lot n°2 : menuiserie aluminium / serrurerie code CPV: 45420000-7 (montant estimé: 11.000 € HT)
- Lot n°3: cloison / menuiserie bois code CPV: 4542 0000-7 (montant estimé : 26.000 € HT)
- Lot n°4 : peinture code CPV : 45440000-3 (montant estimé : 11.000 € HT)
- Lot n°5 : plomberie / chauffage code CPV : 453300 00-9 (montant estimé : 10.000 € HT)
- Lot n°6 : électricité / SSI code CPV : 45311000-0 (montant estimé : 16.000 € HT)

La procédure engagée est régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics (**procédure adaptée**).

6 - Sous-traitance / Co-traitance :

La sous-traitance et la co-traitance ne sont pas souhaitées dans le cadre de ce marché. Néanmoins, elles peuvent être autorisées **sous réserve de l'accord préalable de la MSA** (les mêmes justificatifs que ceux exigés de l'attributaire devront alors être produits)

7 - Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant):

offre économiquement la plus avantageuse selon critères et pondérations suivantes :

1) Valeur technique des prestations (60%) comprenant :

- . provenance des principales fournitures utilisées
- . qualité & exhaustivité de la proposition
- . méthode opératoire et engagement de délai d'exécution
- . moyens humains dédiés au chantier
- . sécurité & hygiène sur le chantier
- . engagements de l'entreprise en matière de développement durable

2) Le prix de prestations (40%)

Se reporter au règlement de consultation

8 - Renseignements administratifs :

Tous renseignements d'ordre administratif sont à solliciter auprès de :

MSA des Charentes

Service P.A.L.E.

1, Bd Vladimir - Fief Montlouis - 17106 SAINTES CEDEX.

Dossier suivi par Mr Pierre PAPON

Tél : 05.46.97.50.48 - Fax : 05.46.92.56.21

courriel : infomp@charentes.msa.fr

9 - Renseignements techniques :

L'équipe de maîtrise d'oeuvre est constituée de :

ABP ARCHITECTES Architecte

52 bd Winston Churchill – 17000 LA ROCHELLE

Tel : 05 46 50 50 50 – Fax : 05 46 41 33 90

GSG LIJARDIERE BET électricité – SSI

3 impasse de l'Ecole – 17800 SAINT LEGER

Tel : 05 46 95 03 33 – Fax : 05 46 95 07 00

CABINET FABRICE MOREAU Economiste

48 avenue de Cognac – 17800 PERIGNAC

Tel : 05 46 96 45 50 – Fax : 05 46 96 45 51

10 – Retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est à retirer aux établissements :

PEIRO CAILLAUD

7 Bd de Recouvrance - Parc Atlantique

BP 30542 - 17119 SAINTES CEDEX

moyennant une participation financière de 30,90 € pour les lots 1 à 5 et 45,50 € pour le lot n° 6.

11 - Date limite de remise des offres :

La date limite du dépôt de remise des offres est le **lundi 18 juillet 2011 à 12h.**

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par dépôt à l'accueil de la MSA (ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h 00)
- par pli **recommandé avec accusé de réception**

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES
Service Achats
Marché d'extension des archives
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis
17106 SAINTES CEDEX

et les mentions suivantes : « **MARCHE PUBLIC** » - **NE PAS OUVRIR**

Les entreprises non retenues seront informées **au plus tard le 10 août 2011**.

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP)

12 - Présentation des offres de candidature :

Chaque candidat souhaitant procéder à une visite des locaux devra obligatoirement au préalable prendre rendez-vous avec les services techniques de la MSA (Mr Pierre PAPON - tél : 05 46 97 50 48) afin de convenir d'une date de visite des lieux.

Les entreprises présenteront un dossier comportant l'ensemble des éléments techniques, réglementaires et financiers permettant d'apprécier la qualité de leur proposition.

L'offre tarifaire devra, être détaillée et comprendre l'ensemble de la prestation.

La durée du chantier sera indiquée dans l'offre. Les mesures particulières de sécurité envisagées seront précisées, l'organisation et le dispositif de sécurité proposés pour la réalisation du chantier seront annexés.

Performance environnementale :

Les matériaux usagés seront évacués en déchetterie pour être détruits conformément aux règles environnementales : (attestation d'engagement à fournir).

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra, outre les documentations remises au titre des documents techniques, être obligatoirement accompagnée,

Soit : des formulaires DC1 & DC2 (disponibles sur le site www.minefe.gouv.fr à la rubrique « marchés publics »),

Soit : de la totalité des documents mentionnés ci après :

- art 44-1 : si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- art 44-2° : une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).

En outre : Les attestations d'assurances de responsabilité civile en cours de validité et décennale

13 - Justificatifs à produire par l'attributaire :

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire (art 46-I-1° et 2°), au plus tard à la date fixée par la MSA, les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail ou formulaire DC6
- les attestations fiscales et sociales au 31/12/N-1 ou formulaire DC7 (disponible sur le site www.minefe.gouv.fr à la rubrique « marchés publics ») : obligations sociales et fiscales

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

14 - Délais de paiement :

Après acceptation du marché par la MSA, réalisation par l'attributaire de la totalité de ses engagements contractuels réalisés et remise de sa facturation, le règlement interviendra dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception de la facture.

Possibilité d'un paiement intermédiaire.

15 - Date d'envoi de l'avis à la publication :

21 juin 2011